

## FRATERNITÉ SACERDOTALE

### SAINT-PIE X

Haus Mariä Verkündigung  
Schwandegg  
CH - 6313 - Menzingen (ZG)

tél : +41.41.757.10.50  
fax : +41.41.757.10.55

Le Secrétaire général

**Lettre Circulaire n°2012 - 05/06/07  
aux Supérieurs de districts  
séminaires  
maisons autonomes**

+ Menzingen, le 18 juillet 2012

### LETTRE INTERNE

Excellences,  
Messieurs les Supérieurs et chers confrères,

Au cours du mois de mai, Mgr Fellay s'est rendu en Corse pour effectuer les confirmations de quelques fidèles dans une atmosphère quelque peu tendue après que l'évêque du lieu ait cru bon de venir s'en charger par lui-même. Puis le Supérieur général a visité le prieuré de Marseille et l'école de Brignoles où il a nouveau donné le sacrement de confirmation ainsi que deux conférences sur l'actualité de nos relations romaines.

Le 9 mai il était à Rome avec le Premier Assistant pour demander instamment à Mgr Pozzo la garantie de pouvoir continuer à dénoncer les erreurs et les scandales dans le cas où le Saint-Siège érigerait canoniquement la Fraternité en Prélature. La discussion a notamment achoppé sur la reconnaissance de la licéité du nouveau rite, c'est-à-dire sur la bonté de cette loi liturgique et donc la légitimité de célébrer selon le rite de Paul VI.

Finalement l'examen par une assemblée de cardinaux du texte présenté par Mgr Fellay a abouti à de substantielles demandes de modifications (outre la question liturgique, reconnaissance « du concile Vatican II et du magistère postérieur pour en comprendre la continuité avec le magistère antérieur », suppression de notre référence au serment anti-moderniste et introduction de références au nouveau catéchisme, etc.). Ces demandes furent remises à notre Supérieur général le mercredi 13 juin. Mgr Fellay a aussitôt répondu qu'il ne pouvait pas signer une telle déclaration. Nous sommes donc revenus au point de départ, c'est-à-dire au point mort, comme l'a déclaré Mgr Fellay à Ecône le 29 juin.

Entre temps le Supérieur général s'était rendu à l'école Sainte-Thérèse de Schönenberg pour les confirmations (le 13 mai), en Autriche (Salzbourg et Vienne) et en Tchéquie (voyage du 16 au 21 mai) ainsi qu'au pèlerinage de Chartres à la Pentecôte, puis à Stuttgart à la fin du mois de mai.

Le Premier Assistant était à Romagne au début du mois de mai pour prêcher une retraite aux enfants. Après un passage par Rome le 9 mai, il était à Wangs (Suisse) pour la fête de l'école le 13 mai. Le 20, en présence du Supérieur de district, il célébrait la messe d'action de grâces des 25 ans de notre chapelle de Goldau dans le canton de Schwyz. Fin mai il se rendait en Allemagne à Berlin puis à Stuttgart,

avant de gagner le sud de la France : école Saint-Joseph des Carmes à Montréal de l'Aude ; prieurés de Montpellier puis de Toulouse. Il a visité la Maison Notre-Dame qui s'organise peu à peu afin de permettre la mise en place d'une authentique vie contemplative dans notre Fraternité.

Le Second Assistant était à Marseille le 6 mai, avant de s'envoler pour le Kenya où il a notamment béni le nouveau bâtiment du noviciat des Sœurs Missionnaires de Jésus et Marie. Il a également prêché une retraite spirituelle à un bon groupe de fidèles à Kampala, en Ouganda. Rentré le 13 juin, M. l'abbé Nély a visité le nouveau prieuré de Nancy le 17 juin puis s'est rendu à Suresnes, au siège du district, où il a mis les amis et bienfaiteurs de la Fraternité au courant des derniers développements de nos contacts romains.

Pour sa part, l'Econome général a parcouru le Canada au mois de mai. Il a fait un crochet par Winona avant de se rendre à Dillwyn, en Virginie, où le chantier du futur séminaire des Etats-Unis commence les fondements des bâtiments après les travaux de terrassement.



### Chapitre général

Il s'est déroulé à Ecône du 9 au 14 juillet, à l'issue d'une retraite sacerdotale prêchée par M. l'abbé Alain Lorans, ancien directeur de ce séminaire. Le Chapitre a commencé par l'appel, la lecture des règles du chapitre et l'examen des convocations ainsi que du cas de Mgr Williamson qui s'est vu suspendu de son office de capitulant au motif du canon 2331 § 1 et 2 (nc. 1373). Le Chapitre a donné son placet au Supérieur général à une très large majorité. Les capitulants ont ensuite invoqué le Saint-Esprit avant de prêter serment de garder le secret sur les délibérations du Chapitre. Les travaux ont alors pu commencer.

Vous trouverez ci-joint la **Déclaration finale** que le Chapitre a adoptée avant de se séparer et de se rendre au tombeau de notre vénéré fondateur. Cette déclaration sera rendue publique par DICLI, l'organe officiel de communication de la Maison générale.

Egalement ont été mieux définies les **Conditions préalables** à une éventuelle normalisation de nos relations avec l'Eglise officielle :

**Conditions sine qua non** que la Fraternité s'impose et qu'elle réclame des autorités romaines avant d'envisager une reconnaissance canonique :

1. Liberté de garder, transmettre et enseigner la saine doctrine du Magistère constant de l'Eglise et de la vérité immuable de la Tradition divine ; liberté de défendre, corriger, reprendre, même publiquement, les fauteurs d'erreurs ou nouveautés du modernisme, du libéralisme, du concile Vatican II et de leurs conséquences ;
2. User exclusivement de la liturgie de 1962. Garder la pratique sacramentelle que nous avons actuellement (y inclus : ordres, confirmation, mariage) ;
3. Garantie d'au moins un évêque.

**Conditions souhaitables :**

1. Tribunaux ecclésiastiques propres en première instance ;
2. Exemption des maisons de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X par rapport aux évêques diocésains ;
3. Commission Pontificale à Rome pour la Tradition en dépendance du Pape, avec majorité des membres et présidence pour la Tradition.

Les **Actes du Chapitre** seront publiés dans le *Cor unum* qui sortira d'ici la fin de ce mois de juillet. Vous lirez comment la garde du secret naturel, professionnel ou commis est un devoir grave à observer en justice. Puisse cette lettre circulaire réservée aux Supérieurs et à communiquer aux membres de la Fraternité Saint-Pie X rester **interne à notre société**, et ne pas être divulguée dans le public et en particulier sur Internet, dans les forums et autres blogs.

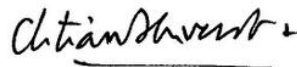


**Rome**

Mgr Fellay me demande d'ajouter les considérations suivantes :

La Maison générale est bien consciente des troubles et des inquiétudes – souvent exagérés – qui ont pu être causés par certaines ambiguïtés, ambiguïtés que Rome n'a clarifiées que tout récemment, en particulier par la réponse de la Congrégation pour la Doctrine de la foi le 13 juin dernier. Mgr Fellay est d'ailleurs reconnaissant à Rome d'avoir enfin clarifié nettement sa position, ce qui permet désormais de traiter des problèmes plus facilement. Que désormais nos forces s'unissent et que l'on cesse de juger témérairement le prochain, comme de brocarder les uns et les autres en toute impunité.

Je vous prie de croire, Excellences, Messieurs les Supérieurs et chers confrères, à mon fidèle et respectueux dévouement sacerdotal *in Christo et Maria*.



Abbé Christian Thouvenot